

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Joceline Brideau | Numéro de permis 1023019 | Date d'inspection Le 29 mars 2022 | |
| Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses | | Numéro de téléphone (506) 395-9568 | |
| Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Discussion avec la directrice afin de comprendre et bien utiliser les fiches de médicaments.
- Signature de l'entente de désignation et discussion avec l'exploitante des exigences des documents demandé lors des désignations.

Pendant ma surveillance un bébé à été à la sieste et les deux autres garçons on jouer au bac sensoriel.Par la suite, les enfants se sont lavé les mains afin de prendre leur collation,

original signé par
Sylvie Richardson

Le 29 mars 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Jocelyne Brideau

Le 29 mars 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date